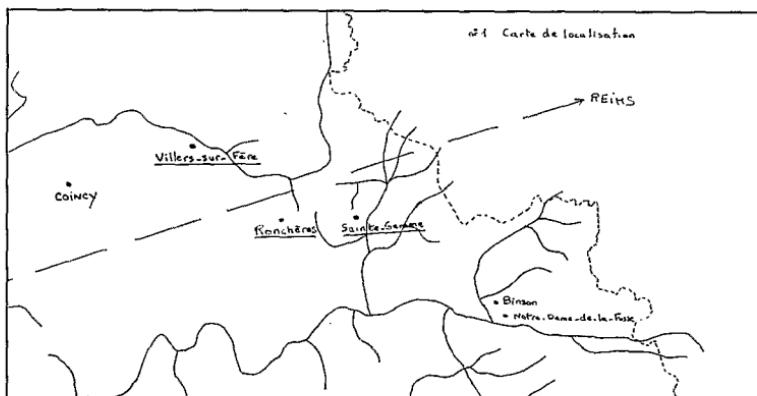


# Sur trois prieurés ruraux clunisiens de la région de Château-Thierry : Villers-sur-Fère, Sainte-Gemme et Ronchères au moyen-age (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles).

par M. Philippe RACINET

Ces trois petits monastères dépendants de l'ordre de Cluny se trouvaient au Moyen-Age, à la limite Sud du diocèse de Soissons dans un secteur où il y avait une forte concentration de prieurés clunisiens : Coincy, Notre-Dame-de-la-Fosse et les trois prieurés étudiés, dans un rayon de trente kilomètres (carte n° 1).



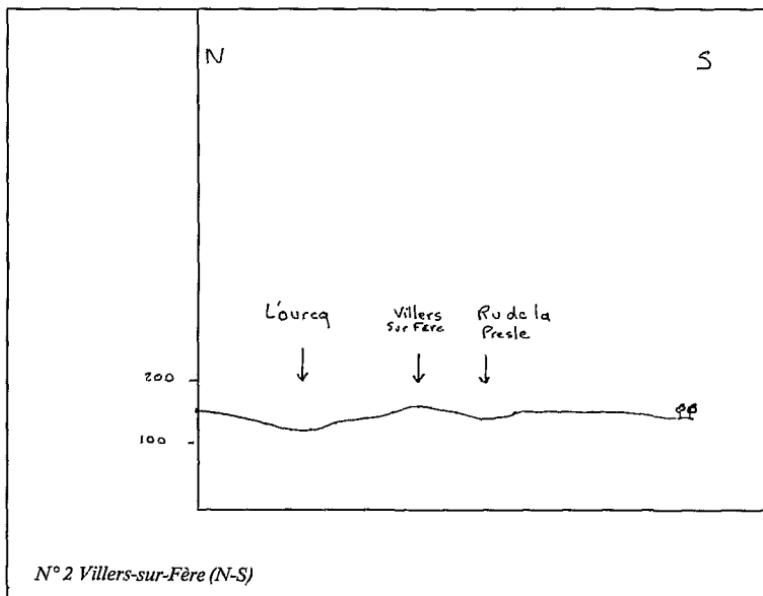
Ils se situent tous les trois sur le plateau, un peu au Sud de la route qui menait, au Moyen-Age, de Paris à Reims (par Fère et Lagery).

## I. - LOCALISATION ET PROBLÈME D'IMPLANTATION

### a) *Localisation topographique et géographique*

A environ deux kilomètres au Sud-Est de Fère-en-Tardenois, le prieuré de Villers-sur-Fère est dominé par l'immense plateau boisé désigné à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle sous le terme de « forêt de Rye » (actuellement, forêt de Fère). Le paysage de champs ouverts au milieu duquel il se trouve, est limité à l'Ouest et au Sud par une bande forestière (bois de Villemoyenne à 1 km 7 et forêt de Fère à 2 km 2). Le site est un léger promontoire (15 à 20 m) entre trois petits cours d'eau.

Cependant, le paysage ne présente aucun accident majeur (coupe topographique n° 2). L'altitude du site est de 170 m.



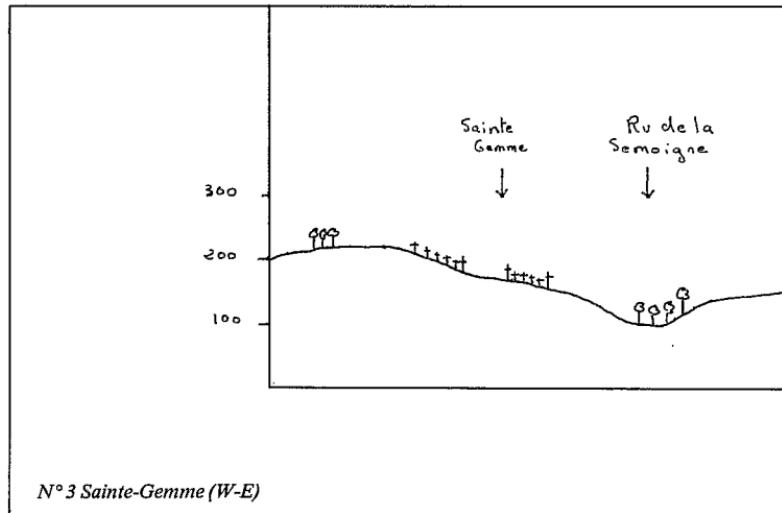
A 7 km au Sud-Est de Villers-sur-Fère, le prieuré de Ronchères se trouve à la limite occidentale et méridionale d'une butte allongée Ouest-Est sur 2 km 5 dont les parties orientale et septentrionale sont recouvertes de forêts. D'une altitude de 210 m, le site domine de 50 m le ru se trouvant à l'Ouest. Le paysage est légèrement plus marqué qu'à Villers-sur-Fère dans la mesure où la colline se dégage bien à l'horizon. Ici aussi, la couverture forestière existe et se trouve à environ 1 km du prieuré vers l'Ouest et se retrouve aussi dans le Sud.

La présence de deux réservoirs indique un certain manque d'eau superficielle sur la butte. Il est à noter la présence au Nord-Est d'une carrière dans laquelle les moines ont bien dû s'approvisionner pour la construction de leur monastère.

A environ 5 km 5 à l'Est de Ronchères, à une altitude de 170 m, le prieuré de Sainte-Gemme se situe sur le versant Ouest du Ru de la Semoigne, versant qui a une dénivellation de 120 m. Ce versant est bien exposé comme en témoigne la présence de vignes tout autour du village. La forêt se trouve au Nord-Ouest (celle de Ronchères) : à l'Est et au Sud, on ne rencontre des bois que dans la vallée de la Semoigne (coupe topographique n° 3).

Les trois prieurés se trouvent donc en position surélevée par rapport à leur environnement. A la limite d'un plateau ou d'une colline, ils dominent ainsi une rivière ou un ruisseau. La présence d'un cours d'eau se

remarque, en effet, à proximité des trois prieurés. Par contre, ils ne semblent pas avoir de rapport immédiat avec la couverture forestière. Dans



la mesure où les paysages agraires ont peu changé depuis le Moyen-Age, ces prieurés se situent au centre d'un secteur agricole vaste où les forêts n'apparaissent que marginalement. Les labours dominent avec une teinte viticole pour le prieuré de Sainte-Gemme.

#### *b) Les caractères de la fondation*

Les origines de ces prieurés sont mal connues.

Pour Ronchères, le seul document est la transcription d'une charte, dans la *Gallia Christiana* (TX, col. 105), par laquelle l'évêque de Soissons donne, en 1098, l'autel de Ronchères («altare de Roncheriis») au prieuré de Coincy. En 1185, d'après la bulle de confirmation d'Urbain III (Bullar. Cluniac. 85), celui-ci possédait la vicomté de Ronchères. Le cartulaire de Coincy (BN Fr. 12021) contient une déclaration des biens du prieuré en 1464 qui précise que le prieuré de Ronchères est une fondation du seigneur du lieu.

La date de l'établissement des moines à Ronchères n'est donc pas connue; elle doit se situer cependant au début du XI<sup>e</sup> siècle. La fondation de ce prieuré a donc une double origine: la donation écclesiastique d'un autel et, ensuite, une donation aristocratique permettant la fondation du monastère.

Aucun document ne semble préciser la fondation du prieuré de Villers-sur-Fère et sa donation au prieuré de La Charité-sur-Loire. Seules, les bulles de Pascal II en 1107 et de Grégoire XI en 1221 confirment la dépendance du prieuré de Villers-sur-Fère vis à vis de La Charité. Il est fort probable que les moines de La Charité aient reçu l'église de Villers-sur-Fère

afin de la transformer en prieuré en y envoyant des moines. Cela se situe sûrement dans le dernier tiers du XI<sup>e</sup> siècle et correspond au mouvement général de progression de Cluny vers les provinces du Nord. Il est dommage de ne pas savoir la raison pour laquelle le donateur a choisi un prieuré de Bourgogne, éloigné, au lieu de faire son don au prieuré de Coincy, plus proche et rayonnant dans la région à cette époque.

Le schéma se rapproche de celui de Ronchères pour Sainte-Gemme mais les documents, plus abondants, permettent de préciser. Le prieuré, qui a donné son nom au village, est concédé en 1096 par l'évêque de Soissons, Hugues de Pierrefonds, au monastère de Saint-Martin-des-Champs moyennant la redevance du droit de gîte — marquant en quelque sorte, le maintien d'un patronage tout théorique — et la participation aux prières des religieux — confirmant le rayonnement des clunisiens à cette époque. Cette donation est suivie en 1105-1107 par celle d'Adèle de Blois, comtesse de Vermandois qui abandonne aux moines de Saint-Martin, son droit de vicomté sur Sainte-Gemme. Cette double donation n'est pas mineure car la chapelle du prieuré dédiée à Sainte-Gemme était au temps de la Pentecôte le lieu d'un pèlerinage, source de profit et de rayonnement au Moyen-Age.

Elle est bientôt suivie de donations diverses de la part des seigneurs des alentours en 1138 et 1139 et surtout de la donation d'une rente de 110 sous en 1148-1149 par un seigneur très puissant de la région, Gaucher de Bazoches, en échange d'un don de 80 livres et d'un cheval que lui avaient fait les moines — preuve qu'à cette époque ceux-ci disposaient de numéraire. A partir de là, les donations (1195 par un chevalier; 1224 par un roturier, Pierre le Coq) alternent avec les échanges (1159 avec Henri, comte palatin de Troyes; 1214 avec un chevalier; 1225) et les accords réglant des différents (1210 avec Nicolas, sire de Bazoches; 1221 avec le seigneur de Passy).

La chronologie est ici très importante; l'origine est la même que pour Ronchères: donation ecclésiastique en 1096 suivie d'un abandon complémentaire du seigneur puissant du lieu afin que le domaine soit viable (1105) lui-même confirmé en 1159; entre 1138 et 1148 c'est la période des donations importantes des gens puissants de la région; à partir de 1150, les choses changent, les donations proviennent de gens moins puissants (chevaliers, laboureurs) et, surtout les procès apparaissent.

Une schématisation peut être avancée :

- 1096-1148 : accord parfait avec les grands,
- 1159 : le prieuré est assez riche pour échanger et les grands donnent moins,
- 1195-1224 : «démocratisation» des donations,
- 1210 : début des différends avec les grands.

La notion de «démocratisation» des donations est extrêmement importante, elle mérite d'être poursuivie dans le temps mais aussi par la comparaison avec d'autres monastères clunisiens.

L'époque de donation et de fondation de ces trois prieurés est très intéressante. Elle se situe à l'extrême fin du XI<sup>e</sup> siècle (1096-1098) et correspond à une progression secondaire et complémentaire de l'ordre de Cluny dans le Nord de la France. La première expansion s'est, en effet, réalisée entre 1060 et 1085 par la donation et la fondation de gros établissements (1061 : Longpont ; 1076 : Saint-Arnoul de Crépy ; 1077 : Coincy ; 1079 : Saint-Martin-des-Champs et Gaye ; 1081 : Saint-Leu d'Esserent) ou du moins qui le deviendront. A partir de là et une dizaine d'années après, sont fondés de plus petits prieurés dépendants le plus souvent des établissements créés auparavant qui constituent ainsi, des points de cristallisation pour la pénétration des clunisiens.

Il est regrettable de ne pas savoir pour ces trois prieurés, si leur donation correspond à une reprise en main de la part du clergé des églises ou autels détenus par des laïcs.

Enfin, il est intéressant de noter que le souvenir actuel du passé clunisien du village est en relation avec l'importance des documents qui subsistent ; en effet, si à Villers-sur-Fère, un instituteur sait aujourd'hui qu'il y avait des moines, à Ronchères, aucun souvenir n'est resté. Par contre, à Saint-Gemme, il reste vif ; un témoin : la ferme qui jouxte l'église s'appelle la ferme du prieuré !

## II. - DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Seul témoin apparent pour les guides les plus complets : l'église ; et pourtant, en y regardant de plus près, certains témoins des bâtiments prioraux peuvent être décelés. Cependant, l'analyse de l'architecture des églises ne doit pas être négligée car elle est un élément précieux pour l'histoire d'un monastère ; ainsi, la reconstruction ou la transformation d'un édifice peut indiquer des ressources et une vitalité importante du monastère.

L'église de Ronchères est une petite église de campagne construite en gros appareil plus ou moins régulier indiquant probablement des fondations du XI<sup>e</sup> siècle. Le clocher en bâtière, assez haut et percé d'un oculus (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) se trouve dans le prolongement de la nef à l'Ouest et forme une sorte de porche avec un portail sans sculpture. Il ne dispose d'aucun glacis de rattrapage mais seulement de deux contreforts de chaque côté à la limite de la nef. L'église est composée d'une nef sans bas-côtés, ni transept et d'un chœur avec chevet plat. La séparation se fait à l'intérieur par un mur percé d'une grande ouverture (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). Le chœur est légèrement surélevé par deux marches, une à la limite nef-chœur et l'autre devant l'autel central. L'ensemble, non voûté mais qui a du être charpenté, indique dans certaines de ses parties le XVI<sup>e</sup> siècle. C'est une église sobre, sans éléments sculptés (seul la représentation d'un saint (Saint-Germain ?) du XII<sup>e</sup> siècle au dessus du portail et remplacé depuis peu de temps). Les fenêtres de la nef sont étroites et en arc plein cintre ; seules les trois fenêtres du chevet plat sont en arc brisé.

La sacristie fait saillie vers le Sud ; conduisait-elle au bâtiment prioral ? C'est fort probable si l'on en croit la description de 1464 (BN Fr.

12021) : «l'hostel du prieuré est une maison et pourpris au plus près de l'église». L'actuelle maison qui se trouve, au Sud, perpendiculaire à l'église et qui est l'ancien presbytère doit être construit sur l'emplacement de cet hôtel.

Le village de Villers-sur-Fère apparaît comme un bourg monastique important; il semble avoir été entièrement occupé par les moines. Actuellement, l'église paroissiale (tronquée au niveau du chœur) et la ferme qui lui est accolée au Sud occupent l'ancien monastère. Un peu plus bas, une ferme avec des arcades gothiques (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) semble être une dépendance du prieuré.

L'église est flanquée de deux bas-côtés plus bas qui rappellent les églises carolingiennes et précédée d'un porche (moderne) de même hauteur, assez important, formant une sorte de narthex et percé d'un oculus. Le portail inséré dans le porche dispose d'un arc plein cintre. Construite en moyen appareil grossier, l'église n'a pas de transept et a un chevet plat (la cinquième travée de la nef tient lieu de chœur). Le clocher dont la flèche est moderne se trouve au centre de la nef. Celle-ci ne dispose pas de contrefort et est équilibrée par les bas-côtés; seul le massif occidental possède deux contreforts. La nef est plafonnée et soutenue par des piliers carrés dont certains sont anciens (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle). La charpente, d'après des spécialistes de la restauration, serait antérieure à 1600 (chevillage, clous forgés à la main). Dans la mesure où les bas-côtés ont des plafonds plus bas, la nef est éclairée directement par des fenêtres avec arc en plein cintre (celles des bas-côtés ont aussi des arcs en plein cintre). Cette église des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles (trace d'une arcade en plein cintre XII<sup>e</sup> siècle à l'extérieur du bas-côté Nord) a été remaniée ensuite, probablement au XVI<sup>e</sup> siècle (mais aussi aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles pour la façade occidentale). Ces transformations sont peut-être à mettre en relation avec l'arrivée de bénédictins anglais à Villers-sur-Fère qui fuyaient les persécutions religieuses.

Le chevet est terminé par une sacristie et un bâtiment carré avec quatre arcades de type roman. Seules les arcades Est et Nord portent des Chapiteaux; ceux de l'Est sont plus anciens et rappellent ceux de la crypte de Saint-Arnoul de Crépy (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles); les deux soutenant l'arcade Nord sont plus récents (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles). Des traces de peinture se relèvent sur le mur séparant la nef de ce bâtiment et aussi sur les arcades Est. Ce bâtiment semble être le prolongement de l'église ancienne et serait le transept ou le chœur de celle-ci qui permettait un accès direct avec les bâtiments conventuels situés au Sud sous la forme d'un grand L.

Située sur une source, l'église de Sainte-Gemme est un vaisseau continu de sept arcades en tiers-point sans transept. La nef est flanquée de deux bas-côtés non apparents de l'extérieur et surmontée d'un petit clocher de charpente ardoisée à l'Ouest. Construite en moyen appareil irrégulier, l'église a un chevet plat dont presque toutes les fenêtres sont aveuglées, avec une sacristie saillante au Nord. Seules la sacristie et la façade ont des contreforts et il semble que ce soient les bas-côtés voûtés d'ogives qui soutiennent l'édifice. Ce voûtement en ogives des bas-côtés alors que la nef est plafonnée est une chose curieuse qui témoigne d'une reconstruc-

tion. Reconstruction ou transformation qu'il est difficile de dater dans la mesure où les fenêtres du bas-côté Sud en lancettes indiquent le XIII<sup>e</sup> siècle alors que deux fenêtres du bas-côté Nord sont flamboyantes (XV<sup>e</sup> siècle) comme le portail surmonté d'une accolade avec au dessus un oculus à décor trilobé.

Le chœur contient un autel central avec au Nord la sacristie et au Sud, une chapelle avec, au fond, une arcade gothique qui devait être le passage vers les bâtiments conventuels au Sud. Une ferme à cour fermée occupe aujourd'hui l'emplacement de ces bâtiments. Le côté Ouest dispose encore de contreforts et paraît plus ancien.

En première analyse, apparaît une différence très nette au niveau typologique entre Ronchères et les deux autres prieurés. En effet, l'église de Ronchères est petite; elle a plus l'allure d'une petite église paroissiale que d'une église priorale. De plus, les bâtiments claustraux se résument en un «hôtel», petit édifice accolé à l'église. Aucun lieu régulier (cloître, par exemple) n'est décelable. Ce prieuré apparaît véritablement comme un centre d'exploitation temporelle et non comme un lieu spirituel. Au contraire, les deux autres monastères disposent d'une église plus vaste et surtout d'un ensemble de bâtiments autour d'une cour fermée. Sans que cela soit certain (du moins pour Villers-sur-Fère), leur configuration permet d'envisager l'existence de lieux réguliers (croquis n° 4).

Malgré cela, certains points communs peuvent être envisagés pour l'établissement d'une typologie. En premier lieu, tous les bâtiments conventuels se situent au Sud de l'église. Il semble cependant que ce fait soit un hasard car la disposition des édifices conventuels est très variable (ainsi, le prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville ou celui de Saint-Arnoul de Crépy ont leurs bâtiments claustraux au Nord).

Il est à noter que les trois prieurés ont un accès direct à l'église ce qui montre la réalité monastique de ces établissements. Le fait que les trois églises aient un chevet plat n'est guère surprenant car cela se rencontre fréquemment dans la région. Enfin, ce qui est plus intéressant est le fait que les trois églises ont connu des transformations à la fin du Moyen-Age ou au XVI<sup>e</sup> siècle. Transformations ou restaurations sans doute indispensables mais qui montrent une certaine richesse et surtout un certain intérêt de la part des moines à leur monastère; la commande aurait-elle eu des effets aussi désastreux qu'on a bien voulu l'écrire?

---

## BIBLIOGRAPHIE

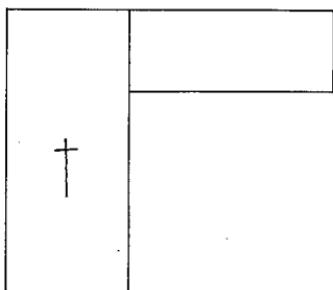
Outre les ouvrages généraux et les recueils de sources, il y a peu de choses concernant ces petits prieurés ruraux.

Parmi les ouvrages généraux, il faut citer:

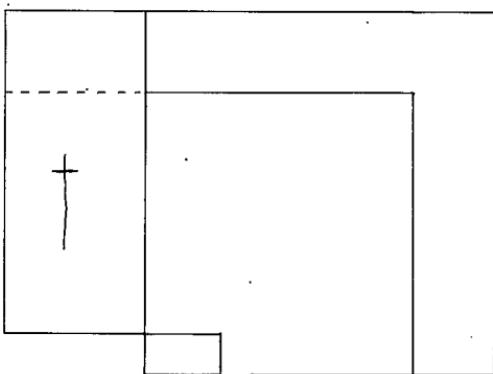
- Moreau-Nélaton (E.) - Les églises de chez nous, arrondissement de Château-Thierry, 3 vol., Paris, 1913.
- Moreau-Nélaton (E.) - Du Laonnois à la Brie, Paris, 1921.

N° 4 Croquis typologique

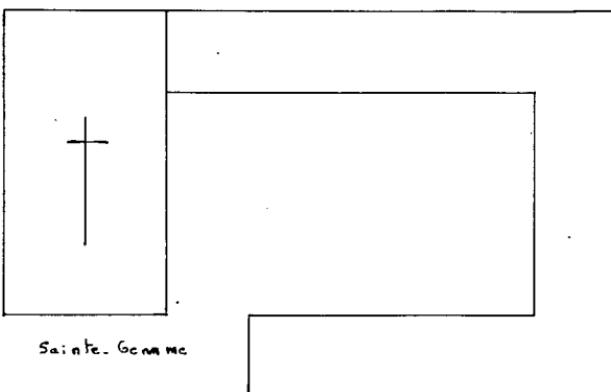
N. ←



Ronchères



Villers-sur-Fère



Le travail de cet érudit local est caractéristique du sérieux des études régionales de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle faites par des gens qui connaissaient très bien leur région.

- Pêcheur (Abbé) - Annales du diocèse de Soissons, 5 vol., Paris, 1865-1884.
- Hollande (M.) - Sur les routes de Champagne, Reims-Paris, 1959.

Sans prétention, cet ouvrage est très complet sur les monuments du département de l'Aisne et celui de la Marne.

Les recueils de sources sont principalement :

- Longnon (A.) - Pouillés de la province de Sens, recueil des historiens de la France, T VI, Paris, 1904.

L'étude de ces pouillés est indispensable pour dresser une liste convenable des prieurés dans un diocèse mais aussi pour définir les biens religieux d'un monastère.

- Bruel (A.) - Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, 1903-1905.

Outre la collection Afforty à Senlis et les registres des papes publiés à ce jour, il faut mentionner :

- Charvin (Dom G.) - Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny, 6 vol. (pour les années 1245-1571), Paris, 1965-1972.

Cet ouvrage constitue une des bases essentielles, mais souvent peu utilisée à fond, pour l'étude des prieurés clunisiens.

Enfin, peu d'éléments concernent directement les prieurés :

Saint-Germain de Ronchères n'a intéressé aucun chercheur et les sources le concernant sont bien maigres (AN S 1414 (2), titres du XVIII<sup>e</sup> siècle AD Aisne B 3706, reconstruction au XVIII<sup>e</sup> siècle).

Le manque de sources pour Saint-Quentin de Villers-sur-Fère a découragé les chercheurs.

Par contre, le prieuré de Sainte-Gemme est plus riche en sources manuscrites (AN L 876 (36), XIII<sup>e</sup> siècle), en sources imprimées (Depoin (J.) - Recueil de chartes et de documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien, archives monastiques de la France, 2 vol., Ligugé-Paris, 1912-1921) et en bibliographie (Hourlier (Dom J.), «Sainte-Gemme et le prieuré de Sainte-Gemme dans le Tardenois», Mém. de la Soc. Archéo. de la Marne, 1963, T 78, p 36-54; Kremser (M.A.), «Sur Sainte-Gemme», Almanach Matot-Braine, 1937-1938, p 159-179).

---

Retracer l'histoire chronologique de ces trois prieurés apporterait, en fait, peu de choses pour la connaissance plus large de l'influence clunisienne et serait très difficile en raison de la relative pauvreté des documents. C'est pourquoi il faut rechercher les thèmes qui pourront le mieux caractériser ces prieurés dans un ensemble clunisien plus vaste. Deux problèmes peuvent être envisagés. En premier lieu, ces trois prieurés sont caractérisés par leur dépendance, de quelle manière ? En second lieu, il convient d'essayer de discerner l'évolution de ces établissements à la fin du Moyen-Age, période oubliée pour le monachisme bénédictin et pour laquelle on a fait, peut-être, des généralisations hâtives. Pour aborder cette période et pour bien cerner l'évolution, il faudra tout d'abord étudier l'organisation du prieuré entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle; la question étant : est-ce que la crise éclatant vers 1340-1350 et se poursuivant jusqu'en 1450 a eu des répercussions telles que les prieurés n'ont pas pu se relever ?, et celle-ci est-elle doublée d'une crise plus spécifique à ces monastères bénédictins ?

## I. - LES LIENS DE DÉPENDANCE

Pour les trois prieurés, la dépendance est double ou plutôt à un double niveau : chaque prieuré a un «prieuré-père» qui est lui-même dépendant de l'abbaye de Cluny.

### a) *Les relations avec le «prieuré-père»*

Seul Ronchères dépend d'un prieuré très proche, Coincy, diocèse de Soissons. Coincy est un gros monastère conventuel triple mais il n'a pas l'importance des deux autres «prieurés-pères» qui ont autour d'eux une sorte d'ordre secondaire et qui sont deux des cinq filles de Cluny ; Saint-Martin-des-Champs (diocèse de Paris) pour Sainte-Gemme et La Charité (diocèse de Nevers) pour Villers-sur-Fère.

La différence perçue dans l'étude archéologique entre Ronchères et les deux autres peut venir en partie du fait que Coincy, plus proche, a tendance à considérer Ronchères comme un simple domaine alors que pour Saint-Martin et La Charité, les deux autres prieurés sont des éléments d'une présence monastique. Cela se ressent encore mieux en étudiant les types de relation.

Ronchères est dans une dépendance étroite vis à vis de Coincy puisque le titulaire, nommé par le prieur (mais cela est aussi vrai pour les deux autres) doit fournir tout ce qui est nécessaire pour le service divin à Coincy. La cure de Ronchères est à la présentation du prieur de Coincy. Ainsi, le prieuré de Ronchères apparaît plus comme un simple bénéfice du monastère de Coincy et le prieur de Ronchères (qui semble, du reste, résider assez souvent à Coincy) est considéré comme un officier de ce monastère. Il est, du reste, assez rare qu'un prieur ne dispose pas de la présentation à la cure du village dans lequel son prieuré est implanté.

Le type de dépendance des prieurés de Sainte-Gemme (où, du reste, le prieur présente à la cure) et de Villers-sur-Fère est similaire et plus proche du schéma de dépendance clunisienne. La dépendance se fait par l'intermédiaire de trois choses :

l'existence de chapitres généraux réunissant les maisons dépendantes de Saint-Martin (ainsi en 1340) et de La Charité (1419) ;

- l'obligation pour les maisons dépendantes de ces deux monastères de payer un cens récognitif de sujexion (ainsi, Sainte-Gemme doit payer 20 L.p à Saint-Martin) ;

Enfin, la mise en place, relativement tardive cependant, d'une célébration annuelle pour les moines décédés dépendants de ces deux monastères. Ainsi, en 1247, le prieur de La Charité promulgue des statuts sur le bref du mort, pour les moines dépendants de La Charité ; un religieux portera un bref du mort, dans les deux jours du décès d'un moine de La Charité, pour l'annoncer aux maisons dépendantes. Dans chaque prieuré, il recevra l'hospitalité une nuit et 6 deniers de monnaie courante. Les prieurés devront à leur tour aviser le prieur de La Charité de la mort d'un de leurs moines dans les trois jours.

On ne sait malheureusement comment ces statuts destinés à resserrer les liens entre les monastères ont été appliqués à Villers-sur-Fère.

Cette première dépendance se double d'une relation directe avec l'abbaye de Cluny et son ordre.

*b) Les relations avec Cluny*

En premier lieu, elles se manifestent par l'intermédiaire des deux fonctions que peuvent exercer les prieurs au sein de l'ordre de Cluny, d'une manière régulière. Chaque année, étaient élus par le chapitre général de Cluny des visiteurs pour chaque province clunisienne qui étaient chargés de visiter chaque monastère et de faire un compte-rendu pour le chapitre général de l'année suivante. Les définiteurs, au nombre de quinze, renouvelés aussi tous les ans, constituaient l'organe exécutif du chapitre général. Etre élu visiteur ou définiteur était un honneur qui pouvait correspondre soit à la valeur de l'individu, soit à la bonne tenue de son monastère. Certaines autres fonctions pouvaient s'ajouter à celles-ci comme celle d'auditeur des causes (sorte de juge) ou procureur de l'ordre (à Rome ou auprès des cours).

La comparaison des trois prieurés est instructive. Ronchères et Sainte-Gemme n'ont eu que très peu de relations avec Cluny. Ainsi, le prieur de Ronchères n'a été que deux fois visiteur à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (1289 en Auvergne et 1290 en Gascogne). La proximité des deux dates amène à l'idée que le choix s'est porté plus sur un homme que sur un établissement. Le prieur de Sainte-Gemme n'a jamais été ni visiteur, ni définiteur. Ce fait reste inexplicable pour l'instant. Au contraire, les activités clunisiennes du prieur de Villers-sur-Fère sont nombreuses mais localisées dans le temps. Toutes les fonctions clunisiennes du prieur se situent au XVI<sup>e</sup> siècle. Ce fait est capital et correspond à une période de transformation architecturale qui indique une grande vitalité de ce monastère qui se serait ainsi très bien sorti de la crise de la fin du MoyenAge. Cependant, la proximité des dates peut aussi être mise en relation avec la présence d'un prieur exceptionnel, Dom Jean Moine. Celui-ci est :

• 5 fois définiteur	:	1519
		1521
		1523
		1525
		1527
• 4 fois visiteur	:	1521
		1524
		1526
		1527
• 3 fois procureur général	:	1523
		1525
		1528
• 2 fois auditeur des causes	:	1520
		1522

N° 5 Répartition géographique des principaux biens du prieuré de Sainte-Gemme en 1340

\* Bazoches  
Bazoches

\* Rosnay  
Rosnay

Lagery  
Lagery

Poilly  
Poilly

St-Euphraise  
St-Euphraise

Aougnay  
Aougnay

Goussancourt  
Goussancourt

Berthenay  
Berthenay

Olizy  
Olizy

Anthenay  
Anthenay

Ste-Gemme  
Colletterie

Champvoisy  
Champvoisy  
Colletterie  
Grigny  
Grigny  
Grigny  
Grigny

La Grange aux Bois  
La Grange aux Bois

Vandières  
Vandières

De 1519 à 1528, il ne se passe pas une année sans que le prieur ait une fonction. Certaines années, il les cumule même. Il ne fait aucun doute que cette faveur est liée à la personnalité du prieur mais, pour le XVI<sup>e</sup> siècle, on s'aperçoit que les fonctions clunisiennes sont beaucoup plus exercées qu'auparavant par des prieurs de petits monastères.

Un autre indice est celui des visites faites de ces trois prieurés. Trois rapports de visite complets de la province de France ont été publiés par Dom Charvin. Il apparaît que si les visiteurs de 1289, 1316 et 1318 passent tous à Coincy, ils évitent les trois prieurés envisagés ; étaient-ils trop petits ?, leur dépendance secondaire est-elle responsable de cela ? Il est difficile de répondre.

Des contacts existent donc entre Cluny et ces prieurés, contacts ténus qui montrent la nécessité de relativiser la notion de centralisation clunisienne.

## II. - L'ORGANISATION INTÉRIEURE

Personnel et temporel sont deux secteurs qui ont été souvent abordés par les historiens du monachisme. Cela est certes très intéressant mais doit aboutir à la notion d'évolution. Si les documents évoquant le temporel sont relativement nombreux, il manque très souvent de chroniques intérieures évoquant la vie de tous les jours, les origines sociales et géographiques des moines...

### a) *Le personnel*

Cette étude semble confirmer la différence entre Ronchères et les deux autres ou du moins l'idée que la vie monastique n'est guère possible à Ronchères. Le cartulaire de Coincy précise, en effet, qu'en 1464, il n'y a qu'un prieur résident et que celui-ci assure lui-même le service divin. Sans communauté, le terme de monastère peut-il toujours être employé ? Ainsi, Ronchères semble plus être dans le domaine que dans la dépendance de Coincy.

Avec deux moines aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, Villers-sur-Fère atteint le minimum requis pour qu'il y ait communauté. Il semble que ce soit le prieur et son socius. Il est, du reste, probable que ce chiffre ait augmenté au XVI<sup>e</sup> siècle. Est-ce beaucoup ? Est-ce peu ? Là n'est pas la question. Ces deux profès pouvaient très bien mener une vie plus religieuse et plus édifiante que les moines d'un monastère conventuel triple. Le nombre des moines et son évolution est un problème trop mal connu et avec trop de variables pour être pris de façon mathématique comme élément de prospérité ou de décadence.

Le seul prieur dont ait été gardé le nom est Dom Jean Moine (1523-1532), docteur en décrets ce qui explique le fait qu'il ait été procureur. Enfin, il semblerait que le prieuré soit placé en commendé assez tardivement (vers 1569 avec Maître Robert Cuisot). La commendé ne semble pas avoir eu les effets désastreux qui sont souvent évoqués puisqu'il y a des transformations architecturales au XVII<sup>e</sup> siècle.

Avec quatre moines et le prieur en 1340, Sainte-Gemme apparaît comme une petite communauté monastique rurale. Les documents n'apportent malheureusement aucune précision sur la vie dans le monastère; le seul prieur dont le nom soit resté est Gaucher de Bazoches, frère du croisé Gervais de Bazoches, montrant le grand rayonnement des clunisiens à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

*b) Le temporel*

Le premier fait à signaler est la volonté des prieurs de posséder le plus grand nombre de pouvoirs dans le territoire sur lequel leur monastère est établi. Ainsi, à Villers-sur-Fère, la justice est possédée par moitié par le prieur et le seigneur de Fère. Le prieur présente à la cure alternativement avec le chapitre de Soissons et partage les dîmes avec le curé.

Le cas du prieur de Sainte-Gemme est encore plus significatif; il présente à la cure, il a toute juridiction sur le village et c'est le principal décimateur du lieu.

Les documents concernant Sainte-Gemme sont encore une fois plus riches et permettent d'étudier en détail son temporel en 1340. Il existe, en effet, aux Archives Nationales, un registre, le Bertrand (1340, LL 1355) qui donne un état du temporel (recettes et dépenses) des prieurés dépendants de Saint-Martin-des-Champs.

Les revenus se divisent en trois catégories (outre la juridiction sur le village de Sainte-Gemme):

I. Biens fonciers (carte n° 5)

a. Terres

- 88 setiers à Sainte-Gemme
- 90 setiers à La Grange du Bois

b. Prés

- 14 arpents à Sainte-Gemme
- 8 setiers à La Grange du Bois

c. Vignes

- 8 setiers à Sainte-Gemme

d. Bois

- 146 arpents à proximité de Sainte-Gemme (la vente en est partagée avec le seigneur de Bazoches)

e. Moulin

- 1 à Sainte-Gemme

II. Dîmes à

- Sainte-Gemme (vin et grain)
- Champvoisy
- Passy et Grigny
- Colletterie
- Vendières
- près de Goussancourt

- près de Villers
- près de Bazoches
- Olizy
- Anthenay
- près de Fanières ?
- Augny

### III. Rentes

#### a. Argent

- Sainte-Gemme
- près de Poilly
- près d'Olizy et d'Anthenay
- près de Cuissy (diocèse de Laon)
- près de Berthenay

#### b. en grain

- Sainte-Gemme
- Champvoisy
- Passy et Grigny
- lieudit Guilli la Brebis ?
- S. Geruasum (Saint-Euphraise ?)
- près de Reray (Rosnay ?)
- près de Lagery

#### c. en poules

- Sainte-Gemme
- Champvoisy
- Passy et Grigny
- Goussancourt
- Lagery
- Olizy
- Anthenay

#### d. en vin

- Poilly
- près de Lagery
- forage du vin vendu dans les tavernes et ban du vin à Sainte-Gemme.

Suivent des rentes sur les fours, les moulins, une tuilerie et sur des bâtiments ecclésiastiques.

Ce qui fait un total de :

- 112 L. 12 s. 30 b.
- 68 muids et 4 setiers de grains
- 2 marcs d'argent
- 2 tonneaux, 1 coudée et 4 setiers de vin
- 16 chapons
- 88 poules.

Première constatation, les biens du prieuré sont concentrés dans leur majorité autour de lui (environ 80 % des biens, en valeur, se trouvent dans un rayon de 7 km autour du prieuré) Cette concentration facilite la surveillance des biens.

La comparaison des ressources en argent et des ressources en grains est instructive :

Ressources en argent	Ressources en grains (traduit en setiers)
Biens fonciers . . . . 55 L.	360 setiers
Dîmes . . . . . 12 L. 16 s.	265 setiers
Rentes . . . . . 32 L. 7 s. 11 d.	99 setiers

Elle traduit bien l'importance des biens fonciers appartenant directement aux moines (le mode d'exploitation bien qu'inconnu doit probablement être le fermage). Le fait que les moines aient préféré les biens fonciers qu'il fallait gérer aux simples rentrées d'argent procurées par les rentes montre que leur qualité de gestionnaire n'est pas aussi absente qu'on a bien voulu le dire.

En outre, le prieur présentait à deux cures (Sainte-Gemme et Goussancourt) et à une chapelle (La Neuville-aux-Larris).

Le registre Bertrand indique aussi les charges :

- Décimes : 15 L. 16 s.t.
- Personnel : 15 muids de grains  
8 tonneaux de vin
- Générales et pitances : 30 L.
- Église : 8 L.
- Vêtement et logement des moines : variable
- Entretien des bâtiments et défense des droits : variable
- doit
  - à Saint-Martin : 20 L.p.
  - au couvent de Saint-Martin : 39 s. 6 d.
  - au chantre de Saint-Martin : 5 s.
  - pour la pension de l'écolier : 28 s.
  - au maréchal de France et seigneur de Bazoches : 8 L.p.
  - aux chanoines de Monte : 3 muids de blé et 50 s.

Chose assez rare, avec ces documents, un bilan financier peut être dressé :

	Argent	Grains	Vin
Recettes . . . 112 L. 12 s. et 2 marcs d'argent	68 muids 4 setiers	2 tonneaux, 1 coudée, 4 setiers	
Dépenses . . . 87 L. 18 s. 6 d.	18 muids	8 tonneaux	
Bilan . . . . . + 24 L. 14 s. et 2 marcs d'argent	+ 50 muids 4 setiers	— 5,5 tonneaux	

A cela, il faut rajouter 16 chapons et 88 poules.

Ainsi, sauf pour le vin, le prieuré dispose d'un surplus de produits alimentaires. Les ressources en nature dépassent largement les ressources en argent ce qui pose le problème des liquidités auquel presque tous les prieurés clunisiens ont eu tôt ou tard à faire face. Notons, cependant, une certaine rentrée en numéraire.

Il se dégage l'idée, en ce milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, d'un certain équilibre; l'image d'un établissement viable.

### III. - L'ÉVOLUTION A LA FIN DU MOYENAGE (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLES)

Afin de mieux cerner les éventuelles différences d'évolution, il est indispensable de dresser, au préalable, un tableau comparatif de l'importance des trois prieurés.

#### a) *L'importance comparée*

Trois registres de comparaison ont été retenus; le temporel en se fondant sur les taxes imposées au clergé; le personnel et les activités clunisiennes du prieur.

	Ronchères	Villers-sur-Fère	Sainte-Gemme
<i>Temporel</i>			
• Décimes 1372 . . . . .	60 L.	60 L.	150 L.
• Taxe 1569 . . . . .	1 écu	2 écus	3 écus
• Taxe 1784 . . . . .	24 L.	36 L.	24 L.
<i>Personnel</i>			
• XIV <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> s. . . . .	1 (?)	2	5
<i>Activités clunisiennes</i>			
• Visiteur . . . . .	2	4	0
• Définiteur . . . . .	0	5	0

Les deux prieurés les plus importants sont Villers-sur-Fère pour les relations avec Cluny (avec une augmentation de ses ressources au XVIII<sup>e</sup> siècle) et Sainte-Gemme pour le temporel.

#### b) *«réalité» de la crise*

Dans les deux siècles de la fin du Moyen-Age, les trois prieurés connaissent des difficultés dont le point culminant et les causes varient mais qui n'apparaissent pas insurmontables. On ne retrouve pas le schéma apocalyptique décrit si souvent; au contraire, il semble que «crise» et relèvement se succèdent assez rapidement. Les visites de l'ordre de Cluny apportent des renseignements précieux.

Les difficultés sont au nombre de quatre.

Pour Ronchères et Sainte-Gemme sont mentionnées les destructions dues à la guerre mais avec presque un siècle de différence. Les visiteurs

signalent pour Sainte-Gemme des ruines et une destruction du lieu en 1391 ; ensuite, il n'y a plus aucune mention. Il faut attendre le dénombrement de 1464 pour avoir la mention de la destruction du village de Ronchères. Dans la mesure où il est précisé que cette destruction est due à la guerre de Cent-ans, nous pouvons avancer la date d'une cinquantaine d'années pour avoir le début des destructions. Celles-ci sont importantes ; pour Ronchères, il est dit : «laquelle ville est toute détruite et tous les héritages, revenus et possessions d'icelle généralement en totale ruine et désolation dès long temps et ny a demeuré que les bois... l'hostel du prieuré est cheu...». De la fin du XIV<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, la guerre et ses prolongements sont donc présents dans la région. Elle touche non seulement les bâtiments mais aussi les biens fonciers et les rentes par l'intermédiaire de la baisse de population très souvent indiquée.

Peut-être lié à ce phénomène, le manque de personnel se manifeste pour Villers et Sainte-Gemme à peu près à la même époque (fin du XIV<sup>e</sup> s. et début du XV<sup>e</sup> s.). Ce manque de moines n'empêche, du reste, pas une éventuelle bonne tenue spirituelle du prieuré. Il est à signaler que les visiteurs qui mentionnent ces déficits se tournent toujours vers le prieur du «prieuré-père» pour qu'il intervienne. Ainsi, il est indiqué clairement pour toutes les définitions concernant Villers que le prieur de La Charité est directement responsable.

Si les deux autres sources de difficulté concernent directement le prieuré, c'est toujours la personnalité d'un prieur et non l'ensemble de l'organisation monastique qui en est responsable.

Les aliénations de temporel sont le fait unique de Villers et sont violemment condamnées et réprimées par le chapitre général. En 1336, les visiteurs signalent que le prieuré a été aliéné pour trois ans au prix de 87 L. 10 s.t. L'affaire semble se tasser, sûrement à la faveur d'un changement de direction. Une autre aliénation est découverte en 1539 et l'affaire va beaucoup plus loin. Les définiteurs s'aperçoivent que le prieur a vendu la cure de Forgette sans aucune nécessité de subsistance — preuve que le prieuré s'était relevé de ces difficultés temporelles. Il faut signaler la bonne tenue de l'ordre de Cluny qui n'essaie pas d'étouffer l'affaire. Les définiteurs demandent la cassation de ces ventes et pour l'exemple, le prieur est emprisonné un an — mesure d'une gravité exceptionnelle pour l'époque mais qui montre la volonté de réformation de Cluny.

Enfin, dernière source de difficultés, la mauvaise tenue d'un prieur. Nous n'en avons qu'un seul exemple mais qui montre comment un seul individu peut contribuer à la ruine passagère d'un établissement. Le compte-rendu de visite est tellement vivant qu'il est utile de le reproduire condensé.

Les visiteurs de Saint-Martin se rendent en 1473 à Sainte-Gemme et ne trouvent pas le prieur qui, d'après les habitants, se trouve à l'auberge du village. Ni les prières, ni les menaces ne le font bouger et les visiteurs doivent attendre deux heures pour avoir la clef de l'église. Ce qu'ils constatent n'est guère édifiant :

- on ne célèbre plus l'office divin sauf aux grandes fêtes solennelles où un chapelain vient dire une messe basse ;
- l'église est une véritable grange, sans calice ni ornement ;
- le prieur n'a pas célébré depuis dix ans ;
- un pan de mur du côté de l'autel et le cloître sont tombés ;
- le prieur qui est seigneur du lieu force les habitants à le payer à coups de bâtons ;
- le prieur fréquente les mauvais lieux, les gens de mauvaise vie et il est grossier.

La réaction des visiteurs semble très timide par rapport aux méfaits ; ils lui enjoignent de changer de conduite, de rentrer dans son prieuré, de le faire réparer et de remplir mieux, à l'avenir, ses obligations. Pourquoi une différence aussi importante entre cette réaction et celle de 1539 pour le prieur de Villers ? Il serait tentant de l'expliquer par le fait que la mauvaise vie du prieur de Sainte-Gemme n'avait pas atteint la richesse temporelle du monastère.

Ces difficultés, graves certes, ont-elles atteint la santé de ces monastères d'une manière irrémédiable ? La fin du Moyen-Age est-elle l'époque du déclin définitif des établissements clunisiens ?

Il faut dire, en premier lieu, que les difficultés matérielles n'ont pas forcément des répercussions sur la tenue spirituelle du monastère (entre 1408 et 1410), les visiteurs signalent des problèmes pour la réparation des édifices de Villers mais aussi une bonne conduite du prieur). Il semble, du reste, que le relèvement d'un monastère soit très lié à la personnalité de son prieur.

Il est intéressant de noter la conjonction des bonnes appréciations des visiteurs pour Villers et Sainte-Gemme qui se situe entre 1404 et 1408. On peut avancer l'hypothèse d'un premier relèvement qui aurait suivi les destructions de la première partie de la guerre de Cent ans et de ses prolongements économiques et sociaux. Le fait est, du reste, confirmé par le prieur de Sainte-Gemme qui, en 1404, répare le toit de l'église.

Ainsi, le relèvement — mais peut-on employer ce mot, dans la mesure où il n'y a peut-être pas eu déclin mais simplement difficulté — n'est pas seulement spirituel mais aussi temporel et suit presque immédiatement la période troublée.

Il est certain que la seconde partie de la guerre de Cent ans a touché profondément ces monastères (par exemple Ronchères) dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle (1430-1460). Mais là encore, on peut déceler une période de relèvement qui se situerait fin XV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle. Le premier indice a déjà été évoqué ; en 1539, le prieur de Villers vend des biens sans aucune nécessité de subsistance. Le second indice est la lourdeur des taxes qu'ont du payer ces prieurés dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, preuve qu'ils étaient considérés comme riches.

Pour Ronchères, trois taxes se suivent : en 1563, le prieur doit vendre une terre pour 724 L. mais, signe de prospérité, elle est rachetée par la

suite; en 1569, le prieur taxé à 1 écu doit aliéner un pré et en 1570, taxé à 120 L., il aliéne un pré et des rentes.

Pour Villers, deux taxes se suivent: en 1569, 2 écus pour lesquels le prieur aliéne des terres et utilise le surplus pour la réparation du prieuré — preuve que les prieurs commendataires prenaient soin de leur monastère; de nouveau en 1575, 120 L.t. pour lesquels il vend une rente.

Le prieur de Sainte-Gemme est taxé à 3 écus de rente et doit vendre la seigneurie de Champvoisy en 1569; il utilise lui aussi le surplus à la réédification du prieuré.

Ainsi, il semble que ce soit les taxes imposées au clergé à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle qui ont surtout grevé le temporel de ces prieurés qui n'étaient pas dans une situation spirituelle et matérielle aussi désastreuse qu'on l'a souvent répété. Il faudrait repousser d'un siècle la véritable crise des prieurés clunisiens.

La question de l'introduction trouve ainsi une réponse partielle, encore chancelante car il faudrait, avec l'aide de nouveaux documents et d'une méthode comparative, définir le concept de «crise» et de ses prolongements.

Peut-on essayer de définir le prieuré rural clunisien? N'y a t'il pas plusieurs types allant du simple centre d'exploitation (dont se rapproche Ronchères) jusqu'à la petite communauté (celle de Sainte-Gemme)?

Le prieuré rural fait corps avec le paysage dans lequel il est parfaitement intégré. Cette identité a peut-être sauvé cette forme d'organisation monastique. Permanence du paysage rural, a-t'on dit, et pourquoi pas permanence du prieuré rural en cette fin du Moyen-Age.